

La Lettre

d'information



de Catherine Morin-Desailly
Sénatrice de la Seine-Maritime

n° 11
juin
2010

À la veille des vacances d'été un bilan s'impose sur l'activité législative des 6 derniers mois. Elle vous concerne tout particulièrement, que ce soit la réforme des Collectivités Territoriales dont le débat est en cours, le passage au tout numérique, le projet du Grand Paris ou bien encore la Loi de Modernisation de l'Agriculture, pour ne citer que les dossiers les plus importants.

En perspective : la réforme des retraites qui est une urgence devant le constat d'un système gravement menacé par les déséquilibres. Le rendez-vous de 2010 devra être le moment de l'engagement d'une refondation du pacte intergénérationnel qui a présidé, voici 65 ans, à la création de l'assurance vieillesse.

Soyez assurés, qu'avec le groupe centriste du Sénat, je suis attachée à une approche pragmatique de tous ces sujets, sachant à quel point la réalité du terrain est complexe et qu'elle ne peut donc être réduite à un débat dans l'hémicycle. C'est pour cette raison qu'il me tient à cœur d'être sur le terrain.

Mes déplacements lors de visites de cantons sont à chaque fois une source d'information et de prise de conscience indispensable.

Je souhaite donc poursuivre et intensifier les relations que j'entretiens avec vous élus locaux de notre département afin de faire remonter les informations pertinentes et de prendre en compte les situations de tout un chacun lors des débats au Sénat. Chaleureusement.

Catherine Morin-Desailly

Demain...

D'ici à la fin 2011, la diffusion de la télévision par voie hertzienne analogique va s'arrêter pour être remplacée par la diffusion hertzienne numérique (la télévision numérique terrestre). Pour la Haute-Normandie, le calendrier a fixé le passage en date du 1^{er} février 2011. À noter que la chaîne Canal+, doit procéder à des extinctions anticipées par rapport aux autres chaînes historiques sur la moitié des régions environ ; c'était le 9 mars dernier pour notre région.

En dépit des avantages indéniables présentés par la télévision numérique, de inquiétudes voient le jour à l'heure où se rapproche l'échéance de l'abandon de la télévision analogique.

C'est pour répondre à ces craintes et pour faciliter la transition vers la télévision numérique que **la loi Pintat, à l'initiative des sénateurs, a été adoptée le 15 décembre 2009.**

Une commission de transition vers le numérique a ainsi été créée dans chaque département afin d'accompagner le passage au tout numérique et d'informer les communes tout comme les particuliers.

La loi de 2007 relative à la Télévision du futur spécifie déjà que, parmi les 95% de la population qui sera couverte par les émetteurs, les spectateurs exonérés de redevance audiovisuelle (nouvellement



appelée Contribution à l'Audiovisuel Public) bénéficieront d'un fonds d'aide pour pouvoir s'équiper. Les 5% de la population hexagonale situés dans une « zone d'ombre » devront quant à eux pallier l'absence de couverture par l'installation d'une couverture satellitaire ou d'un adaptateur numérique terrestre. L'achat de ces équipements sera remboursé à hauteur de 250 €, sans conditions de ressources.

La loi Pintat a en outre permis la création d'une aide financière au profit des collectivités territoriales afin qu'elles mettent en œuvre des solutions alternatives assurant la continuité de la réception de la télévision. Ce sera le cas par exemple lorsque l'installation des paraboles pose des problèmes particuliers (site classé..) ou si le site n'est pas desservi par d'autres technologies (câble, ADSL, fibre..).



Pour en savoir plus :
catherinemorindesailly.typepad.fr
www.senat.fr/dossierleg/pp108-394.html

GRUPE DE L'UNION CENTRISTE

le nouveau centre

Retraites 2010 : régler l'urgence, refonder l'avenir

La pérennité du système de retraite français, mis en place voici soixante-cinq ans, qui a permis d'assurer aux retraités un niveau de vie comparable à celui des actifs, est aujourd'hui menacée par de graves déséquilibres financiers et une grave perte de confiance à son égard. En charge de l'évaluation et du contrôle de la sécurité sociale pour le Sénat, la Commission des Affaires Sociales a donc décidé de consacrer une réflexion approfondie à son avenir.

Le constat : un système de retraite gravement menacé par ses déséquilibres

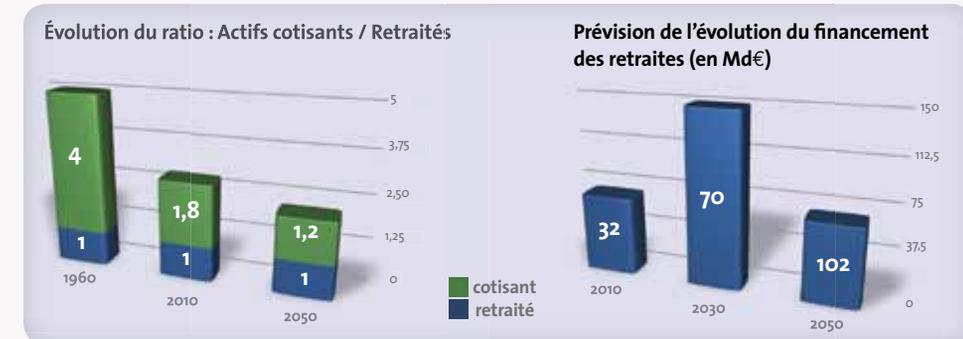
Malgré les réformes des 20 dernières années, le système se trouve dans une situation de déséquilibre financier insoutenable.

En cause :

- l'évolution démographique : le rapport cotisants-retraités est passé de 4 en 1960 à 1,43 aujourd'hui pour le régime général ; l'espérance de vie s'est accrue de six ans depuis les années 80 ;
- la crise économique : 5,6 points de masse salariale ont été perdus entre 2008 et 2009 ;
- les besoins de l'ensemble du système de retraite qui atteindront **30 milliards en 2010**, pour une masse totale de prestations de 270 milliards.

Agir sans attendre pour restaurer la soutenabilité du système

Un système de retraite par répartition ne peut durablement fonctionner à découvert. L'urgence est donc de rétablir l'équilibre financier en expertisant **tous les leviers disponibles** : **La baisse du taux de remplacement ou des pensions** n'est pas envisageable car elle constituerait une régression.



La hausse de l'âge effectif de départ en retraite : deux moyens permettent de prolonger la durée d'activité :

- **l'allongement de la durée de cotisation nécessaire** pour obtenir une retraite à taux plein,
- **le relèvement de l'âge légal de départ en retraite.**

La recherche de nouvelles recettes doit évidemment être entreprise en explorant **plusieurs pistes :**

- **le niveau des cotisations,**
- **l'élargissement de l'assiette des cotisations,**
- **la mobilisation de ressources nouvelles.**

Sur les autres leviers financiers :

- **le fonds de réserve des retraites doit être sanctuarisé** pour réserver son utilisation à partir de 2020 ;
- **l'épargne retraite** doit être assouplie et être rendue plus attractive.

Politiques de l'emploi et des retraites doivent être traitées conjointement :

- une politique très active doit être poursuivie en faveur de **l'emploi des seniors ;**
- **faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail.**



Rencontre-débat sur les retraites à l'initiative de Catherine Morin-Desailly, le 9 juin dernier à Rouen, animée par Muguette Dini, présidente de la Commission des Affaires Sociales du Sénat

Au-delà de l'urgence financière, penser une modernisation durable des retraites

Le débat sur une véritable réforme structurelle du système de retraite est esquivé depuis longtemps au motif qu'elle ne permettrait pas d'endiguer les déficits. C'est une erreur, d'une part car attendre le retour à l'équilibre des comptes pour engager une réflexion sur une réforme plus profonde conduirait

à **repousser l'échéance** ; d'autre part les régimes de retraite ne souffrent pas seulement de déficit, mais aussi de **complexité, d'opacité et d'inégalité.**

Moderniser le système de retraite passe donc par

- **l'harmonisation progressive** des paramètres et règles de calcul,
- **des rapprochements entre les régimes,**
- **le renforcement du droit à l'information des assurés.**
- **la prise en compte de la pénibilité de certains emplois et de l'âge de début d'activité.**

Le rendez-vous 2010 doit permettre d'engager la refondation du système, processus long qui s'étalera sur une vingtaine d'années, et exige un très large débat national.

Point sur la réforme des collectivités territoriales

• **La loi du 16 février 2010** inscrit que les mandats des conseillers généraux et régionaux expireront en mars 2014.

• **Le projet de loi de réforme des collectivités territoriales** : Le Sénat a débuté sa seconde lecture le 28 juin dernier. Catherine Morin-Desailly est particulièrement attentive à la création du conseiller territorial,

l'achèvement de la carte intercommunale, aux modalités de fusion des régions et à la clarification des compétences.

• **Le projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux** : L'Examen est à venir en 1^{re} lecture au Sénat. Il définit le mode de scrutin et territoire d'élection du conseiller territorial ainsi

que le mode de désignation des délégués communautaires.

« Je suis plus qu'attentive à toutes ces évolutions qui touchent nos communes et notre département. Ma conviction est qu'un élu local doit rester un élu de proximité. »

Soutien aux agriculteurs



La crise n'épargne pas le monde agricole. Elle s'est manifestée en 2009 par une baisse des revenus agricole de 34 % en moyenne (jusqu'à moins 50 % pour le lait). L'agriculteur, exposé à une forte concurrence doit s'adapter à de nouveaux paramètres : la fluctuation des prix et la moindre régulation. Le 29 mai dernier, le Sénat a adopté le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMA). Son objectif est de renforcer la compétitivité

des agriculteurs, stabiliser leur revenu, mieux organiser les filières et mieux répartir les marges. Notons quelques mesures qui mériteraient d'être améliorées : contrats écrits entre producteurs et transformateurs, pratiques commerciales encadrées, meilleure répartition de la valeur ajoutée entre producteurs et distributeurs, renforcement du pouvoir des interprofessions et des organisations de producteurs...

Vers la Grande Normandie

Convaincue que le Grand Paris doit intégrer les enjeux d'une Grande Normandie, Catherine Morin-Desailly a souhaité rencontrer fin février, avec ses collègues sénateurs centristes de l'Eure et du Calvados, Christian Blanc, Secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale et Michel Mercier, Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire. Avant même les conclusions du rapport Attali, les élus ont ainsi tenu à attirer l'attention du gouvernement sur le fait que le Grand Paris devait être, à travers

les grands aménagements qu'il génèrera (LGV, transport multimodal, développement des ports, etc.), une occasion

de désenclavement et de développement des deux régions normandes, appelées à se réunifier.



Rencontre avec Christian Blanc et Michel Mercier le 24 février dernier

Pour en savoir plus : catherinemorindesailly.typepad.fr
www.www.senat.fr/dossierleg/pjl09-123.html

Retour sur...

■ La Glass Vallée

Le 4 mai dernier, le gouvernement a accordé une distinction à La Glass Vallée s'engageant ainsi à lui verser 20 millions d'euros sur 2 ans, à l'occasion d'un appel à projet. Catherine Morin-Desailly se félicite que ce premier pôle mondial de flaconnage de luxe, qu'elle a visité le vendredi 12 février dernier, situé en Seine-Maritime, soit ainsi reconnu.

■ Élagage des abords des voies communales

Face aux difficultés rencontrées par les maires quant au mauvais entretien de leurs arbres par certains de leurs administrés, Catherine Morin-Desailly a cosigné avec Hervé Maurey, sénateur centriste de l'Orne, une proposition de loi relative à l'élagage. L'élu pourra ainsi garantir la sécurité de ses citoyens en entretenant les abords des voies communales.

■ Sommet Afrique-France

C'est en tant que présidente du groupe d'amitié France-Egypte du Sénat que Catherine Morin-Desailly a participé au sommet Afrique-France de Nice les 31 mai et 1er juin dernier, au cours duquel sont intervenus de nombreux acteurs politiques et économiques du continent africain.

■ Vote autorisant la restitution des têtes maories à la Nouvelle-Zélande

La proposition de loi visant à autoriser la restitution des têtes maories a été solennellement votée par les députés le mardi 4 mai dernier. Après plusieurs années de procédures, Catherine Morin-Desailly se félicite de cette perspective qui marque l'aboutissement de son combat pour la dignité humaine et le respect des cultures.

Comice agricole de Seine-Maritime

À l'heure où le secteur agricole vit une crise sans précédent, où le Parlement débat de la loi de modernisation de l'agriculture, Catherine Morin-Desailly, sensible aux enjeux économiques régionaux, a tenu à se rendre au Comice Agricole de Seine-Maritime qui s'est tenu à Neufchâtel-en-Bray

le 6 juin dernier. Invitée par le maire, Xavier Lefrançois, et accompagnée de Michel Lejeune, député de la circonscription, elle est allée à la rencontre des exploitants, des producteurs et des éleveurs et a pu assister aux différentes manifestations, une manière de leur témoigner son soutien.



En compagnie de Michel Lejeune et Xavier Lefrançois

Visite du Canton de Forges



Visite de l'ESAT La Brèche en compagnie des élus locaux

Le 4 juin dernier, Catherine Morin-Desailly a effectué un déplacement dans

le canton de Forges-les-Eaux. « Un parlementaire ne peut bien légiférer que s'il est en prise avec

le terrain » a réaffirmé la sénatrice aux professionnels et élus qu'elle a tenu à rencontrer. Accompagnée du député-maire de Forges-les-Eaux Michel Lejeune et d'élus du canton, elle a visité les ateliers de l'ESAT La Brèche, centre d'aide aux handicapés par le travail, à Saumont la Poterie. Puis, Rodrigue Vandendegen lui a ouvert les portes de son exploitation agricole familiale pour lui présenter le quotidien

d'un agriculteur et l'impact de la crise sur son activité. Enfin, le président de l'entreprise LVI de Gaillefontaine, M. Riou lui a exposé son métier de transformation de plateaux de verre et évoqué le dynamisme créé par l'emploi d'une main d'œuvre locale. Les élus ont ensuite pu échanger avec Catherine Morin-Desailly sur les sujets d'actualité tels que la réforme territoriale, la question des retraites, l'équipement haut débit du territoire...

Commémoration du 70^e anniversaire de l'Appel du 18 juin, à Quevreville-la-Poterie

À l'occasion de la commémoration du 70^e anniversaire de l'Appel du Général-de-Gaulle, Catherine Morin-Desailly s'est rendue le samedi 19 juin à Quevreville-la-Poterie. La commune organisait en effet un week-end exceptionnel où se mêlaient cérémonies, expositions et reconstitutions en l'honneur de cette journée anniversaire.



Inauguration des expositions de Quevreville-la-Poterie

Une question sur le Sénat, une interrogation à propos d'un projet de loi, une visite à organiser ? Contactez-nous :

Coordonnées de Catherine Morin-Desailly

Permanence de Seine-Maritime

8 bis, rue Alsace-Lorraine - 76 000 Rouen
Tél. : 02 35 15 38 30 - Fax : 02 35 71 14 85
catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Rendez-vous le lundi après-midi et vendredi matin sur demande
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00

Collaboratrices : Pauline de Kergal, et Sophie Bardou.

Au Sénat

15, rue de Vaugirard - 75 291 Paris cedex 06
Tél. : 01 42 34 29 95 - Fax : 01 42 34 40 42
c.morin-desailly@senat.fr

Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00
Collaboratrice : Fanny Morvan

Inscrivez-vous à la newsletter :
catherine.morindesailly@wanadoo.fr

nominations et rapports

■ Mission de contrôle :

Catherine Morin-Desailly a mené pendant 5 mois, pour la Commission de la Culture et de la Communication du Sénat, une mission de contrôle sur l'adéquation du financement de France Télévisions à ses missions. Le rapport sénatorial a été présenté le 30 juin.

■ Comité de suivi :

Le 2 juin dernier, Catherine Morin-Desailly a été nommée, par le Président du Sénat, membre du Comité de suivi de la loi sur le service civique, votée le 1^{er} avril 2010.

■ Conférence nationale :

Catherine Morin-Desailly a été désignée membre du comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires installée le 7 juin 2010 par le ministre de l'Éducation. Les conclusions seront rendues en mai 2011.